



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 114745

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur la baisse des moyens affectés aux établissements gérant les services d'hébergement, d'urgence, et d'insertion. La stratégie nationale du Gouvernement pour la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées prévoyait de refonder le dispositif d'hébergement et d'accès au logement en partenariat avec les associations de lutte contre l'exclusion et les acteurs du logement social. Il s'agissait de mettre en oeuvre une stratégie fondée sur deux principes : la mise en place d'un véritable service public d'hébergement et d'accès au logement est de faire de l'accès au logement une priorité. Ce chantier de la refondation devait, dans la droite ligne de la loi DALO, renforcer l'effort de la Nation en direction de celles et ceux qui souffrent d'être mal logés. Autant de signes positifs et d'espoir partagés par la société française qui semblent aujourd'hui enlisés et démentis par une réalité administrative et financière qui contredit ces promesses. Les services de l'État garants de la politique de cohésion sociale - dont on observe aujourd'hui un certain repli - sont aujourd'hui interpellés par les nombreuses associations de solidarité. Leurs inquiétudes font craindre l'échec de la refondation en cours ; on constate pour l'exercice budgétaire 2011 une baisse continue des financements pour le fonctionnement de ces structures d'accueil qui accompagnent les publics en situation de précarité. Pour la seule région Nord-Pas-de-Calais, c'est une baisse de 1,5 million d'euro, qui se traduit par l'exclusion des dispositifs de 2 100 personnes, la perte de 115 emplois. Avec les structures investies sur le champ de l'accueil, de l'hébergement, du logement et de l'insertion sociale, l'URIOPSS, le FNARS, qui souhaitent rappeler à l'État ses responsabilités de garant de la solidarité nationale, il lui demande comment il envisage de répondre à ces revendications afin que les principes de la refondation ne soient pas remis en cause dans leur mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé, le 10 novembre 2009, une refondation ambitieuse et partagée du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement au travers de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées. Cette démarche, qui s'inscrit dans le prolongement des actions menées par le Gouvernement depuis 2008, vise à mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement pour ces publics particulièrement fragiles afin qu'ils bénéficient d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. L'ensemble des capacités d'accueil en hébergement (dispositif pour les demandeurs d'asile et dispositif généraliste, dont l'intermédiation locative), s'élève aujourd'hui à un niveau record de 116 000 places, grâce à la création de 25 000 places en quatre ans. La volonté du Gouvernement est désormais de privilégier l'accès ou le maintien dans le logement. Cet effort exceptionnel de création de places d'hébergement s'est accompagné d'un renforcement des moyens budgétaires. Le Premier ministre a réaffirmé la nécessité d'une mobilisation dans la durée pour améliorer le service rendu aux personnes sans abri et a annoncé le 26 septembre 2011 des crédits supplémentaires pour l'hébergement d'urgence et l'accès au logement à hauteur de 75 Meuros. Ces crédits, répartis sur les années 2011 et 2012, permettront de conforter les structures existantes et de renforcer les dispositifs visant à faciliter la sortie de l'hébergement et l'accompagnement vers le logement, tels que les

pensions de famille et l'intermédiation locative. En s'inscrivant sur deux ans, ces crédits supplémentaires donneront la visibilité demandée par les acteurs. En 2011, le budget national consacré à la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées est donc en progression, marquant ainsi l'engagement sans précédent du Gouvernement. Les moyens consacrés aux dispositifs de veille sociale, d'hébergement et de logement adapté, qui étaient de 874 Meuros en 2007, s'élèvent en 2011 à 1 128 Meuros, soit une augmentation de 254 Meuros en quatre ans (+ 29 %). En 2012, les moyens budgétaires seront maintenus à hauteur de ce niveau record. D'ores et déjà, les orientations stratégiques et la pré-notification du montant des crédits 2012 de chaque région ont été adressées aux services déconcentrés de l'État. Cela leur permet d'anticiper et de préparer dès à présent la répartition des crédits entre départements et entre actions. Pour la première fois, le montant global des crédits qui seront délégués aux régions dès janvier sera égal au montant des crédits dépensés l'année précédente. La dotation de certaines régions pourra être amenée à augmenter ou diminuer légèrement. En effet, la répartition des crédits entre régions est désormais assurée sur la base de données objectives tenant pour partie à l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) existante et pour partie à la demande de recours au dispositif. À terme, et à contexte social comparable, l'objectif est que les régions disposent de ressources équivalentes. Cette logique de convergence régionale répond à la volonté de construire un service public de l'hébergement et de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées et à l'impératif d'équité entre les territoires. Elle s'appuie sur les critères de précarité sociale (bénéficiaires du RSA, flux de la demande d'asile) et de tension sur le logement (nombre de décisions favorables DALO) pour permettre une mise à niveau progressive de l'offre d'hébergement et de logement adapté. C'est sur la base de ces critères que la dotation de la région Nord - Pas-de-Calais s'élève en 2011 à 87 233 846 euros, soit une hausse de 0,22 % au regard de 2010 et une hausse de 43,44 % au regard de la dotation 2007. Ces efforts budgétaires particulièrement marqués pour les budgets 2010, 2011 et 2012 témoignent ainsi du soutien et de la priorité donnés par le Gouvernement, dans une démarche conjointe avec toutes les associations, à la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou risquant de l'être.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114745

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7806

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13718